

**DEUXIEME REUNION TRIPARTITE  
SUR LE DIALOGUE SOCIAL AU SEIN  
DE LA CEMAC**

**RAPPORT DU GROUPE 3 :  
*MINISTRES DU TRAVAIL***

\*\*\*\*\*

BANGUI, LE 15 OCTOBRE 2003

## **INTRODUCTION**

Les Ministres en charge du travail des pays de la CEMAC se réjouissent de l'organisation par le BIT et la CEMAC de la présente rencontre tripartite, pour traduire dans les faits la volonté politique clairement exprimée par les Chefs d'Etat de la CEMAC lors de la Conférence de N'Djaména en décembre 2000, d'examiner les possibilités de création d'une structure tripartite de dialogue social au sein de la Sous Région. Rencontre qui constitue un pas de plus dans la consolidation du processus d'intégration sociale de l'Afrique Centrale.

A la lumière des interventions et des échanges enrichissants tout au long des travaux, les Ministres estiment que le principe de la création d'une structure permanente de dialogue social au sein de la CEMAC est une question de la plus haute importance qui nécessite au préalable une réflexion approfondie à divers niveaux.

Les Ministres estiment que cette réflexion devra prendre en compte non seulement la situation des structures existantes tant au niveau des Etats qu'à celui de la CEMAC, mais aussi les orientations stratégiques, les mécanismes de fonctionnement appropriés ainsi que l'évaluation des incidences financières et tout autre paramètre pertinent.

Par ailleurs, les expériences de nos Etats en matière des contributions auprès des organisations auxquelles ils sont membres incitent à réfléchir davantage sur la question de la mise en place d'une structure permanente qui occasionnerait des charges financières supplémentaires.

Les Ministres relèvent que dans la plupart des pays de la sous région, il existe des structures tripartites de dialogue social, structures qui pour leur fonctionnement efficient, méritent un appui multiforme (renforcement des capacités institutionnelles des acteurs du dialogue social dotation en moyens appropriés, etc).

Les Ministres relèvent enfin la nécessité de favoriser la création de telles structures là où il n'en existerait pas.

## **I-/ PRINCIPE DE CREATION D'UNE STRUCTURE DE DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DE LA CEMAC**

Compte tenu de ce qui vient d'être souligné plus haut, les Ministres appuient sans équivoque le principe de la création d'une structure de dialogue social tel que voulu par les Chefs d'Etat de la CEMAC.

Pour cela, les Ministres préconisent une démarche graduelle qui consisterait dans une première phase à consolider les structures nationales existantes d'une part, et de recourir aux instances appropriées de la CEMAC, d'autre part. Une évaluation du fonctionnement de ce mécanisme permettra de déterminer dans une seconde phase la forme définitive de la structure à mettre en place de même qu'elle fixera les objectifs et le contenu de ses missions.

Sans préjuger d'un tel aboutissement, les Ministres préconisent dans l'immédiat que soient étudiés les voies et moyens de recourir au Conseil Ministériel ad hoc pour traiter de manière globale des questions du travail et de sécurité sociale au sein de la CEMAC dans lesquelles sont comprises celles relevant du dialogue social.

## **II-/ RENFORCEMENT DES STRUCTURES NATIONALES EXISTANTES ET MOYENS D'APPUI**

Les Ministres relèvent que les structures de concertation sociale sont déjà instituées par les différents textes législatifs et réglementaires en vigueur dans les Etats de la Sous Région.

Ils notent également l'existence de réelles difficultés de fonctionnement des structures de dialogue social au niveau national, aussi préconisent-ils le renforcement de celles-ci en vue d'asseoir les bases d'un véritable dialogue social.

A cet effet, une implication étroite et active des partenaires au développement, notamment la CEMAC, l'Union Européenne et le BIT dans les domaines techniques et financiers est vivement souhaitée

### **III-/ RECOMMANDATIONS**

- Considérant la déclaration de Bangui relative à la création d'une structure tripartite de dialogue social au sein de la CEMAC.
- Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité pour la création éventuelle de cette structure réalisée par un Expert Consultant ;
- Considérant les difficultés relatives aux crises économiques que vivent les Etats de la Sous Région ;
- Considérant les faiblesses des structures nationales de dialogue social.
- Considérant leur soutien au principe de création d'une structure tripartite du dialogue social au sein de la CEMAC.

#### **LES MINISTRES RECOMMANDENT :**

- 1°) Une démarche graduelle pour la mise en place d'une structure tripartite de dialogue social au sein de la CEMAC ;
- 2°) L'évaluation des coûts de fonctionnement de la structure permanente à mettre en place ;
- 3°) L'activation du Conseil Ministériel ad hoc conformément au Traité de la CEMAC
- 4°) La dynamisation des structures nationales du dialogue social ou leur création dans les Etats membres où celles-ci n'existent pas ;
- 5°) Le renforcement des capacités techniques et financières des structures au niveau des Etats membres, étape nécessaire de développement du dialogue au niveau de la Sous Région.

6°) L'implication effective des partenaires au développement à tous les stades de réalisation de ces objectifs.

Fait à Bangui, le 15 octobre 2003

Le Ministre de la Fonction Publique,  
du Travail, de la Sécurité Sociale et  
de l'Insertion Professionnelle,  
(Centrafrique)

Le Ministre du Travail et de  
l'Emploi, (Gabon)

**Jacques BOTI,**

**Clotaire Christian IVALA,**

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et  
de la Sécurité Sociale (Congo)

Le Ministre de la Fonction  
Publique, du Travail et de  
l'Emploi (Tchad)

**André OKOMBI SALISSA**

**Alhadji Abakaka M. LOPA**

Le Vice Ministre du Travail et de la  
Sécurité Sociale (Guinée Equatoriale)

Le Ministre de l'Emploi, du  
Travail et de la Prévoyance  
Sociale (Cameroun)

**Juan OBANA MBA**

**Robert NKILI**